

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Cantley tenue le mardi 8 avril 2025 à 19 h au centre communautaire multifonctionnel (CCM) situé au 6, impasse des Étoiles à Cantley - Salle du conseil municipal

Présidée par M. le maire, David Gomes

Sont présents :

Nathalie Bélisle, conseillère du district des Monts (# 1)
Jean Bosco, conseiller du district des Prés (# 2)
Sarah Plamondon, conseillère du district des Parcs (# 4)
Jean-Charles Lalonde, conseiller du district des Érables (# 5)
Jean-Nicolas de Bellefeuille, conseiller du district des Lacs (# 6)

Absence motivée:

Philippe Normandin, conseiller du district de la Rive (# 3)

Sont aussi présents:

M. Stéphane Parent, directeur général et greffier-trésorier
Mme Johanne Albert-Cardinal, responsable des communications
M. Richard Ghostine, chef de service - Exploitation et projets

Une quinzaine de personnes sont présentes à la séance du conseil.

Dans le but de faire connaître l'organisme Conservation Cantley, Mme Danielle Lacasse, présente les grandes lignes de notre partenaire en conservation pour les projets futurs.

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2025**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 8 AVRIL 2025**
4. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2025
5. **DIRECTION GÉNÉRALE**
 - 5.1 Nomination et rémunération du personnel du bureau du président d'élection - Élection municipale du 2 novembre 2025
 - 5.2 Rémunération du personnel électoral pour l'élection municipale du 2 novembre 2025
 - 5.3 Autorisation de signature du protocole d'entente entre la MRC des Collines-de-l'Outaouais et les municipalités locales dans le cadre de l'organisation de l'élection générale du 2 novembre 2025
 - 5.4 Demande d'analyse auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) relativement à la capacité routière de la route 307
6. **GREFFE**

Le 8 avril 2025

7. RESSOURCES HUMAINES

- 7.1 Embauche de M. Richard Létourneau à titre de directeur du Service des incendies et des premiers répondants
- 7.2 Modifications de la structure organisationnelle du Service des incendies et des premiers répondants et du Service de l'urbanisme et de l'environnement
- 7.3 Nominations aux postes de capitaine et de lieutenant et liste d'admissibilité au Service des incendies et des premiers répondants
- 7.4 Point d'information - Tableau des embauches et de mouvement de main-d'oeuvre et mise à jour de l'organigramme municipal 2025

8. FINANCES

- 8.1 Adoption des comptes payés au 24 mars 2025
- 8.2 Adoption des comptes à payer au 26 mars 2025
- 8.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement - Règlement numéro 736-25 modifiant le Règlement numéro 734-24 établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2025
- 8.4 Dépôt du résultat du registre tenu le 18 mars 2025 sur le Règlement numéro 735-25 décrétant une dépense et un emprunt de 685 000 \$ pour l'acquisition de divers équipements majeurs destinés au Service des travaux publics

9. TRAVAUX PUBLICS

- 9.1 Adjudication d'un contrat pour la location de deux (2) camions 10 roues sans opérateur - Contrat no 2025-10
- 9.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement - Règlement numéro 738-25 modifiant le Règlement numéro 498-16 concernant les normes relatives à la construction d'infrastructures et aux équipements municipaux

10. LOISIRS - CULTURE ET PARCS

- 10.1 Nomination de Mmes Josée Martineau et Caroline Laporte à titre de membre citoyenne au sein du comité consultatif des loisirs, de la culture et des événements (CCLCÉ) et acceptation de la démission de MM. Gérald Lanoix, Jean Dessureault et de Mme Marie-Sylvie Pruneau

11. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 11.1 Octroi d'une subvention à trois (3) projets retenus dans le cadre de l'appel de projet 2025 du Fonds vert - Volet communautaire
- 11.2 Demande de révision des limites du périmètre urbain de la Municipalité de Cantley

Le 8 avril 2025

- 11.3 Renouvellement de mandat de MM. Yanni Vlachos et Matthieu Hack à titre de membre citoyen au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 12. **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
- 13. **COMMUNICATIONS**
- 14. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 14.1 Autorisation de présentation d'une demande dans le cadre du programme d'aide financière pour la formation des pompiers I et II auprès du ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Collines-de-l'Outaouais
- 15. **CORRESPONDANCE**
- 16. **DIVERS**
- 17. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 18. **PAROLE AUX ÉLUS**
- 19. **CLÔTURE DE LA SÉANCE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Point 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2025

La réunion débute à 19 h.

Point 2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question reçue par courriel.

Point 3. 2025-MC-080 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 8 AVRIL 2025

IL EST

Proposé par la conseillère Sarah Plamondon

Appuyé par le conseiller Jean-Charles Lalonde

ET IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 avril 2025 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Point 4.1 2025-MC-081 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2025

IL EST

Proposé par le conseiller Jean-Charles Lalonde

Appuyé par la conseillère Sarah Plamondon

Le 8 avril 2025

ET IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2025 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Point 5.1 2025-MC-082 NOMINATION ET RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL DU BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION - ÉLECTION MUNICIPALE DU 2 NOVEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE la prochaine élection municipale se tiendra le dimanche 2 novembre 2025 et qu'en vertu de l'article 88 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Municipalité peut établir des nouveaux tarifs de rémunération pour le personnel électoral;

CONSIDÉRANT QUE la prochaine élection combinera l'élection municipale ainsi que l'élection au suffrage universel du préfet de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte la MRC des Collines-de-l'Outaouais assumera une partie de la rémunération des officiers d'élection tel que prévu par la Loi;

CONSIDÉRANT QUE ces montants de la MRC seront versés à la Municipalité de Cantley qui se chargera de remettre ces sommes aux officiers d'élection;

CONSIDÉRANT les discussions entre les municipalités de la MRC des Collines-de-l'Outaouais afin de déterminer une rémunération équitable entre les différentes municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Jean-Charles Lalonde

Appuyé par la conseillère Sarah Plamondon

ET IL EST RÉSOLU QUE la rémunération à être versée aux officiers d'élection, incluant les montants à être remis par la MRC des Collines-de-l'Outaouais à la Municipalité de Cantley, soit établie comme suit :

	CANTLEY	MRC DES COLLINES	TOTAL
M. Stéphane Parent Président d'élection	10 122,65 \$	2 034,00 \$	12 156,65 \$
Me Charles Dufour Secrétaire d'élection	7 591,99 \$	1 900,00 \$	9 491,99 \$
Mme Sylvie Lirette Adjointe du président d'élection	5 061,33 \$	1 768,00 \$	6 829,33 \$
M. Derrick Murphy Trésorier	4 168,15 \$	0 \$	4 168,15 \$

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 1-02-140-10-419 « Honoraires professionnels - Élection - Greffe ».

Adoptée à l'unanimité

Le 8 avril 2025

Point 5.2 2025-MC-083 RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL POUR L'ÉLECTION MUNICIPALE DU 2 NOVEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE l'élection municipale sera tenue le dimanche 2 novembre 2025 et qu'en vertu de l'article 88 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseil peut établir de nouveaux tarifs de rémunération pour le personnel électoral;

CONSIDÉRANT QUE le conseil croit opportun d'établir de nouveaux tarifs de rémunération pour le personnel électoral;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Stéphane Parent, directeur général et greffier-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Jean-Nicolas de Bellefeuille

Appuyé par le conseiller Jean Bosco

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Stéphane Parent, directeur général et greffier-trésorier, établisse le tarif de rémunération du personnel électoral pour l'élection municipale du 2 novembre 2025, à savoir :

	<u>Par personne par jour</u>
Formation	45 \$
Scrutateurs - Vote par anticipation et jour du scrutin	330 \$
Secrétaires - Vote par anticipation et jour du scrutin	300 \$
Membres d'une table de vérification - Vote par anticipation et jour du scrutin	255 \$
PRIMO - Vote par anticipation et jour du scrutin	375 \$
Aide-PRIMO - Vote par anticipation et jour du scrutin	300 \$
Substituts - Vote par anticipation et jour du scrutin	40 \$
	<u>Montant fixe par personne</u>
Membres de la commission de révision	500 \$

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 1-02-140-10-419 « Honoraires professionnels - Élection - Greffe ».

Adoptée à l'unanimité

Point 5.3 2025-MC-084 AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS ET LES MUNICIPALITÉS LOCALES DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE L'ÉLECTION GÉNÉRALE DU 2 NOVEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales (les municipalités) mentionnées à l'entente et la MRC des Collines-de-l'Outaouais (la MRC) désirent coordonner leurs démarches dans le contexte de la prochaine élection du préfet au suffrage universel prévue le 2 novembre 2025, journée des élections municipales au Québec;

Le 8 avril 2025

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires de la MRC des Collines-de-l'Outaouais a adopté, le 20 février 2020, le règlement numéro 275-19 décrétant l'élection du préfet au suffrage universel et que ledit règlement ne peut pas être abrogé;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de l'article 210.29.02 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (LOTM) et toute autre disposition de la LOTM relative à l'élection des maires s'appliquent à l'élection du préfet élu au suffrage universel;

CONSIDÉRANT QUE la LOTM répartit les fonctions liées à l'élection du préfet entre le président d'élection de la MRC et celui de chaque municipalité dont le territoire est compris dans celui de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la LOTM établit que le président d'élection de la MRC doit:

1. Établir la liste électorale de la MRC;
2. Donner l'avis d'élection du préfet au suffrage universel;
3. Recevoir les déclarations de candidature pour le poste de préfet;
4. Faire imprimer des bulletins de vote distincts des bulletins de vote d'une municipalité;
5. Proclamer élu préfet le candidat qui a obtenu le plus de vote;

CONSIDÉRANT QUE le président d'élection d'une municipalité a le devoir, selon la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), de voir au bon fonctionnement sur son territoire de l'élection du préfet d'une MRC au suffrage universel. Il doit notamment procéder à la révision de la liste électorale de la MRC qui concerne son territoire et procéder à la tenue du vote sur ce territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit s'entendre avec les municipalités de son territoire pour:

1. La division des tâches;
2. Le partage de certains coûts associés pour l'élection du préfet au suffrage universel;
3. L'organisation des journées de vote (journée officielle du scrutin, vote par anticipation, vote par correspondance, vote itinérant, procédures de dépouillement et de rapatriement et autres);
4. La formation du personnel électoral;
5. Le plan de communication pour l'ensemble de la population du territoire de la MRC: à titre d'exemples: candidatures, financement et dépenses électorales, rapports à produire, annonces des résultats, étapes et échéances de confection, dépôt et révision de la liste électorale et autres;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Sarah Plamondon

Appuyé par le conseiller Jean Bosco

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise M. Stéphane Parent, directeur général et greffier-trésorier, et M. David Gomes, maire, ou leurs représentants légaux, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Cantley, le protocole d'entente entre la MRC des Collines-de-l'Outaouais et la Municipalité de Cantley dans le cadre de l'organisation de l'élection générale du 2 novembre 2025 ainsi que tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Le 8 avril 2025

Point 5.4

2025-MC-085

DEMANDE D'ANALYSE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE (MTMD) RELATIVEMENT À LA CAPACITÉ ROUTIÈRE DE LA ROUTE 307

CONSIDÉRANT QUE lors des nombreux processus consultatifs menés dans le cadre de la révision des règlements d'urbanisme, plusieurs citoyens ont exprimé leurs inquiétudes quant à la capacité routière actuelle et projetée de la route 307;

CONSIDÉRANT QUE la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement, Mme Mégane Grondin, a adressé une demande de renseignements au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), en date du 2 février 2025, portant sur les éléments suivants:

- Le réseau routier actuel est-il en mesure d'absorber la croissance démographique prévue par Statistique Canada pour la région desservie par le tronçon de la route 307 traversant le territoire de la Municipalité de Cantley ainsi que celui de la Ville de Gatineau ?;
- Le ministère dispose-t-il de données sur le seuil acceptable d'augmentation du débit véhiculaire ?;
- Le ministère recommanderait-il des modifications au réseau routier en fonction de ces projections démographiques ?.

CONSIDÉRANT la réponse du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), soit : « En réponse à votre requête, nous souhaitons vous informer que nous ne sommes pas en mesure de répondre à cette demande de renseignements pour le moment. Nous devons faire une étude dans l'axe de la route 307. Cependant, la réalisation de cette étude n'est pas prévue à court ou moyen terme. Votre collaboration serait sollicitée au moment de commencer. »;

CONSIDÉRANT QUE le MTMD est directement responsable de la capacité routière - ainsi que de l'aménagement, de la sécurité, de l'entretien et de l'amélioration - des routes numérotées telles que la route 307, et qu'il lui revient notamment de :

- Évaluer la capacité routière actuelle et projetée;
- Réaliser ou mandater des études de circulation;
- Formuler des recommandations pour des améliorations (élargissement, reconfiguration, ajout de feux de circulation, carrefours giratoires, etc.);
- Assurer la planification des investissements dans le cadre des plans quinquennaux;
- Participer à la concertation régionale, notamment par le biais des tables de transport.

CONSIDÉRANT QUE les axes routiers structurants jouent un rôle central dans le développement urbain en tant qu'infrastructures majeures influençant l'organisation du territoire, la localisation des activités et la forme urbaine;

CONSIDÉRANT QUE la route 307 constitue l'axe principal desservant l'ensemble du réseau routier collecteur et local de la Municipalité de Cantley, incluant ses quelque 12 000 citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la province de Québec est engagée dans un vaste chantier de modernisation des orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), en réponse à la croissance démographique projetée, à la pénurie de logements et aux impératifs de protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a entendu les préoccupations soulevées par la population et entend poser un geste proactif à ce sujet;

Le 8 avril 2025

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Sarah Plamondon

Appuyé par le conseiller Jean-Charles Lalonde

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil soumette au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) une demande visant la réalisation, à court terme, d'une étude sur la route 307. Il est entendu que reporter à long terme l'étude de la route 307 représenterait une occasion manquée d'arrimer cet axe structurant à la planification urbaine actuelle et future de la Municipalité, dans une perspective cohérente avec les objectifs provinciaux et locaux en matière d'aménagement.

Adoptée à l'unanimité

Point 6. GREFFE

Point 7.1 2025-MC-086 EMBAUCHE DE M. RICHARD LÉTOURNEAU À TITRE DE DIRECTEUR DU SERVICE DES INCENDIES ET DES PREMIERS RÉPONDANTS

CONSIDÉRANT QUE M. Gilles Vekeman prendra sa retraite en 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un affichage interne et externe du 6 au 17 mars 2025;

CONSIDÉRANT QUE le 19 mars 2025, les membres du comité de sélection formé de MM. Stéphane Parent, directeur général et greffier-trésorier, Charles Dufour, directeur du greffe, des affaires juridiques et des ressources humaines, et Gilles Vekeman, directeur du Service des incendies et des premiers répondants, ont rencontré M. Richard Létourneau en regard des responsabilités et attentes du poste de directeur;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection d'embaucher M. Richard Létourneau;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Jean-Nicolas de Bellefeuille

Appuyé par la conseillère Sarah Plamondon

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité de sélection, autorise l'embauche de M. Richard Létourneau à titre de directeur du Service des incendies et des premiers répondants, le tout selon le contrat d'engagement à intervenir entre les parties;

QUE ladite embauche est sujette à une période probatoire de six (6) mois de la date d'embauche;

QUE le conseil autorise M. Stéphane Parent, directeur général et greffier-trésorier, à signer le contrat d'engagement à intervenir entre les parties, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Cantley;

QUE les fonds requis soient puisés à même les différents postes budgétaires « Salaires et avantages sociaux - Incendie ».

Adoptée à l'unanimité

Le 8 avril 2025

Point 7.2 2025-MC-087 **MODIFICATIONS DE LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE
DU SERVICE DES INCENDIES ET DES PREMIERS RÉPONDANTS
ET DU SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE pour le bon fonctionnement du Service des incendies et des premiers répondants et du Service de l'urbanisme et de l'environnement, il est nécessaire de revoir la structure organisationnelle de ces services;

CONSIDÉRANT QUE la Direction générale a procédé à une analyse de la structure de ces services et désire y apporter des modifications afin d'améliorer son efficacité générale et sa capacité à améliorer les prestations de services;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Jean-Charles Lalonde

Appuyé par la conseillère Sarah Plamondon

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise les modifications de la structure organisationnelle des services suivants :

SERVICE DES INCENDIES ET DES PREMIERS RÉPONDANTS

- Création d'un poste de commis senior temporaire, avec possibilité de permanence, sous l'autorité du directeur;
- Abolition du poste de chef aux opérations occupé par M. Jonathan Léveillé;
- Création d'un poste de chef de division sous la responsabilité du directeur et y confirmer la nomination de M. Jonathan Léveillé;

SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Pour faire suite à la demande de syndicalisation provenant du Syndicat des employé(e)s de la municipalité de Cantley (CSN) :

- Abolition du poste de chargé de projets au développement et au lotissement;
- Création d'un poste de technicien au développement et au lotissement, sous l'autorité de la directrice;

QUE le conseil autorise la mise à jour de l'organigramme municipal en conséquence;

QUE les fonds requis soient puisés à même les différents postes budgétaires « Salaires et avantages sociaux » des différents services touchés.

Adoptée à l'unanimité

Point 7.3 2025-MC-088 **NOMINATIONS AUX POSTES DE CAPITAINE ET DE
LIEUTENANT ET LISTE D'ADMISSIBILITÉ AU SERVICE DES
INCENDIES ET DES PREMIERS RÉPONDANTS**

CONSIDÉRANT les affichages du 9 octobre 2024 pour les postes de capitaine, de lieutenant et de lieutenant éligible;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection, composé de trois membres, soit : MM. Gilles Vekeman, directeur du Service des incendies et des premiers répondants, Raymond Beaulne, directeur du Service des incendies et premiers répondants de

Le 8 avril 2025

la Municipalité de L'Ange-Gardien, et Steeve Chiasson, chef de division du Service d'incendie de la Ville de Gatineau, et du secrétaire du comité, Me Charles Dufour, directeur du greffe, des affaires juridiques et des ressources humaines, a évalué les candidats durant la période du 13 janvier au 12 février 2025;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Jean Bosco

Appuyé par la conseillère Nathalie Bélisle

QUE le conseil, sur recommandation du comité de sélection, approuve les nominations suivantes, à savoir :

Capitaines :	Roch Lajoie Serge Béland
Lieutenants :	Maxime Roy-Patry Marie-Michelle Poirier Stéphane Pépin Eric Bertrand

Pour les autres candidats s'étant qualifié à la fonction de lieutenant, une liste d'admissibilité a été établie, à laquelle le nom des candidats suivants a été inscrit, ce qui permettra d'obtenir une éventuelle promotion au poste de lieutenant selon le rang indiqué et d'agir lors d'interventions, selon les besoins du service, ainsi que pour de la garde interne si aucun officier permanent n'était disponible.

Liste d'admissibilité à un poste de lieutenant :

1. Manuel Chatelain-Laflamme
2. Maxime Bélanger
3. Jean Cloutier

Sur cette liste, s'ajouteront les lieutenants éligibles, soit :

Lieutenants éligibles :	4. Sébastien Legault 5. Olivier Corbin-Geoffroy
-------------------------	--

Adoptée à l'unanimité

Point 7.4

POINT D'INFORMATION - TABLEAU DES EMBAUCHES ET DE MOUVEMENT DE MAIN D'OEUVRE ET MISE À JOUR DE L'ORGANIGRAMME MUNICIPAL 2025

Tableau des embauches et mouvement de main-d'œuvre													
Service - Nom de l'employé	Numéro d'emploi	Date d'entrée en fonction	Nom et titre du supérieur immédiat	Titre de poste	Nombre de postes	Catégorie / Éménagement	Motif du mouvement de main-d'œuvre	Nom de l'ancien titulaire du poste ou numéro de l'employé	Vérification des embauches judiciaires	Période probatoire à titre PPST (2024-03-15) Cote de poste : 01-01 - Cote de poste - 01-01 & Poursuite - 201 s'observations 15	Date d'admission au conseil général (C) conseil	Date d'expiration	Autres
FINANCE													
Thomas Fournier	# 1736	2024-08-15	Denis Morin Directeur finances	Comptable responsable	C20010010	Cat. blanc	Permanente	Martin Heuvelin	X	883.75	2024-04-16	2025-01-16	Changement de poste
COMMUNICATION													
Yves Carlier adjoint	# 1774	2024-09-17	Richard O'Brien Directeur général	Agente aux communications	C20010104	Cat. blanc	Permanente	Liane McElroy van	X	719.75	2024-11-08		
CRÉANCIER													
Neuville Ludo	# 1779	2024-03-22	Maxime Lacroix Directeur adjoint	Contrôle de crédit	NA	Cat. blanc	Temporaire			910.00	2024-04-08		Acte temporaire
Deschamps Julie	# 1777	2024-11-18	Maxime Lacroix Directeur adjoint	rapporteur en bâtiment	C20010001	Cat. blanc	Temporaire		X	709.00	2024-12-13	2025-02-03	Nouveau poste
Griffin Lévis Cassandre	# 1768	2024-10-08	Maxime Lacroix Directeur adjoint	Chargé de projet au développement et au financement	C20010002	Cat. blanc	Permanente		X	855.00	2024-10-08	2024-10-08	Nouveau poste
CRÉANCIER - CUI / CMI													
Becher Line	# 1855	2024-04-10	Guy Brunson Chef de service	Comité espace culturel	NA	Cat. blanc	Temporaire	NA	X	333.25	2024-06-11		
Bélisle Magali	# 1769	2024-07-09	Guy Brunson Chef de service	Comité espace culturel	C20010003	Cat. blanc	Temporaire		X	779.50	2024-06-20		
Chauhaness Mikail	# 1776	2024-08-11	Guy Brunson Chef de service	Apprenti	C20010001	Cat. blanc	Temporaire		X	676.75	2024-10-08		
Carlier Ludo	# 1838	2024-11-14	Guy Brunson Chef de service	Comité espace culturel	NA	Cat. blanc	Temporaire	NA	X	495.00			
Godin Éric Isabelle	# 1767	2024-08-14	Guy Brunson Chef de service	Comité espace culturel	C20010002	Cat. blanc	Temporaire	NA	X	738.00			
Kandig Tami	# 1764	2024-08-26	Guy Brunson Chef de service	Comité espace culturel	Sens concour	Cat. blanc	Temporaire	NA	X	518.00	2024-11-08		
Lindsay Franck	# 1773	2024-08-13	Guy Brunson Chef de service	Comité espace culturel	C20010002	Cat. blanc	Temporaire	NA	X	676.00			
Miller Jean	# 1802	2024-08-18	Guy Brunson Chef de service	Comité espace culturel	C20010002	Cat. blanc	Temporaire	NA	X	720.25	2024-08-28	2024-08-28	Nouveau poste
Paréga Marie	# 1766	2024-08-06	Guy Brunson Chef de service	Comité espace culturel	C20010003	Cat. blanc	Temporaire		X	776.00	2024-07-03		
Quaché Amanda Chloé	# 1778	2024-07-09	Guy Brunson Chef de service	Apprentie	NA	Cat. blanc	Temporaire		X	507.00	2024-04-08		19 de temps plein
Trudel Mathieu	# 1768	2024-08-08	Guy Brunson Chef de service	Apprenti	C20010001	Autre	Temporaire		X	616.00	2024-07-03		
Trudel Estelle	# 1828	2024-08-13	Guy Brunson Chef de service	Apprenti	NA	Autre	Temporaire	NA	X	603.25	2024-08-28		

Le 8 avril 2025

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Sarah Plamondon

Appuyé par le conseiller Jean-Charles Lalonde

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation M. Derrick Murphy, directeur des finances, approuve les comptes à payer au 26 mars 2025 pour un montant de 112 591,55 \$.

Adoptée à l'unanimité

Point 8.3

2025-MC-091

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT -
RÈGLEMENT NUMÉRO 736-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 734-24 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES ET LA
TARIFICATION DES DIFFÉRENTS SERVICES POUR L'ANNÉE
2025**

Mme Sarah Plamondon, conseillère du district des Parcs (# 4), par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente du conseil, le Règlement numéro 736-25 modifiant le Règlement numéro 734-24 établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2025;
- dépose le projet de règlement intitulé Règlement numéro 736-25 modifiant le Règlement numéro 734-24 établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2025.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CANTLEY**

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 736-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 734-24 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES ET LA TARIFICATION DES
DIFFÉRENTS SERVICES POUR L'ANNÉE 2025**

ARTICLE 1

Le deuxième paragraphe de l'article 6.1 du Règlement numéro 734-24 établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2025 est modifié comme suit :

« Toutefois, lorsque le total du compte de taxes est égal ou supérieur à 300 \$, celui-ci peut être payé en trois versements égaux, à l'exception des frais de remplacement de ponceau tel que prescrit à l'article 5.3.7 qui sont payables dans un délai de 180 jours suivant l'émission de la facture. »

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi

David Gomes
Maire

Stéphane Parent
Directeur général et greffier-trésorier

Le 8 avril 2025

Point 8.4

DÉPÔT DU RÉSULTAT DU REGISTRE TENU LE 18 MARS 2025 SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 735-25 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 685 000 \$ POUR L'ACQUISITION DE DIVERS ÉQUIPEMENTS MAJEURS DESTINÉS AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

M. Stéphane Parent, directeur général et greffier-trésorier, procède au dépôt du certificat de publication faisant suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 735-25 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 685 000 \$ POUR L'ACQUISITION DE DIVERS ÉQUIPEMENT MAJEURS DESTINÉS AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Dépôt du résultat du registre :

- Le nombre de personnes habile à voter lors du scrutin référendaire est de 9 349;
- Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 945;
- Le nombre de demandes faites est de 0.

Puisqu'il n'y a eu aucune signature au registre et que le nombre requis de signatures était de neuf cent quarante-cinq (945) personnes, le règlement numéro 735-25 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Point 9.1

2025-MC-092 ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA LOCATION DE DEUX (2) CAMIONS 10 ROUES SANS OPÉRATEUR - CONTRAT NO 2025-10

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley souhaite procéder à la location de deux (2) camions 10 roues sans opérateur pour la saison estivale 2025;

CONSIDÉRANT QUE les camions 10 roues sont requis pour assurer la réalisation des travaux prévus par le Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été lancé le 4 février 2025 sur le site Internet du Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) pour la location de deux (2) camions 10 roues sans opérateur - contrat no 2025-10;

CONSIDÉRANT QUE le 25 février 2025 à 10 h, date et heure de clôture de l'appel d'offres, deux (2) propositions ont été reçues dans le délai imparti, le résultat étant le suivant:

SOUSSIONNAIRES	PRIX (TAXES EN SUS)
Camions Excellence Peterbilt Inc.	114 230,52 \$
Tenco Inc.	180 000,00 \$

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des soumissions reçues a démontré que la soumission de la firme Camions Excellence Peterbilt Inc., plus bas soumissionnaire, a été jugée conforme;

CONSIDÉRANT QUE le montant soumissionné par la firme Camions Excellence Peterbilt Inc. est de 114 230,52 \$, taxes en sus - Contrat no 2025-10;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Richard Ghostine, chef de service - Exploitation et projets;

Le 8 avril 2025

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Jean-Nicolas de Bellefeuille

Appuyé par le conseiller Jean-Charles Lalonde

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Richard Ghostine, chef de service - Exploitation et projets, octroie le contrat à la firme Camions Excellence Peterbilt Inc. pour la somme de 114 230,52 \$, taxes en sus, pour la location de deux (2) camions 10 roues sans opérateur - Contrat no 2025-10;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-320-00-516 « Location de machinerie, outillage & équipement - Voirie municipale ».

Adoptée à l'unanimité

Point 9.2

2025-MC-093

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT -
RÈGLEMENT NUMÉRO 738-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 498-16 CONCERNANT LES NORMES RELATIVES À LA
CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES ET AUX ÉQUIPEMENTS
MUNICIPAUX**

M. Jean Bosco, conseiller du district des Prés (# 2), par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente du conseil, le Règlement numéro 738-25 modifiant le Règlement numéro 498-16 concernant les normes relatives à la construction d'infrastructures et aux équipements municipaux;
- dépose le projet de règlement intitulé Règlement numéro 738-25 modifiant le Règlement numéro 498-16 concernant les normes relatives à la construction d'infrastructures et aux équipements municipaux.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CANTLEY**

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 738-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO
498-16 CONCERNANT LES NORMES RELATIVES À LA CONSTRUCTION
D'INFRASTRUCTURES ET AUX ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX**

ARTICLE 1

L'article 33 du règlement numéro 498-16 concernant les normes relatives à la construction d'infrastructures et aux équipements municipaux est remplacé par le suivant :

« 33 - INFRACTIONS

Quiconque contrevient à une des dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible :

- a) Pour toute personne physique, d'une amende minimale de 500 \$ et maximale de 1 000 \$. En cas de récidive, l'amende minimale est de 1 000 \$ et maximale de 2 000 \$.

Le 8 avril 2025

- b) Pour toute personne morale, d'une amende minimale de 1 000 \$ et maximale de 2 000 \$. En cas de récidive, l'amende minimale est de 2 000 \$ et maximale de 4 000 \$.

Si une infraction se continue, elle constitue jour après jour, une infraction distincte et le contrevenant est passible de l'amende chaque jour durant lequel l'infraction se continue.

La Municipalité peut exercer devant les tribunaux, tous les recours nécessaires pour faire respecter les dispositions du présent règlement. Dans tous les cas, les frais de la poursuite sont en sus de l'amende. »

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

David Gomes
Maire

Stéphane Parent
Directeur général et greffier-trésorier

Point 10.1

2025-MC-094

NOMINATION DE MMES JOSÉE MARTINEAU ET CAROLINE LAPORTE À TITRE DE MEMBRE CITOYENNE AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DES ÉVÉNEMENTS (CCLCÉ) ET ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE MM. GÉRALD LANOIX, JEAN DESSUREAULT ET DE MME MARIE-SYLVIE PRUNEAU

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2022-MC-194 adoptée le 14 juin 2022, le conseil autorisait la nomination des membres du comité consultatif des loisirs, de la culture et des événements (CCLCÉ);

CONSIDÉRANT QUE M. Gérald Lanoix remettait sa démission à titre de membre citoyen, et ce, en date du 26 février 2025;

CONSIDÉRANT QUE M. Jean Dessureault remettait sa démission à titre de membre citoyen, et ce, en date du 19 mars 2025;

CONSIDÉRANT QUE Mme Marie-Sylvie Pruneau remettait sa démission à titre de membre citoyenne, et ce, en date du 19 mars 2025;

CONSIDÉRANT QUE durant leur mandat ceux-ci ont fait preuve d'un grand dévouement au service de leur communauté et que le conseil souhaite les remercier pour toutes les heures consacrées à cette fonction;

CONSIDÉRANT QUE l'article 3 « Composition du comité » du chapitre III du Règlement numéro 682-22 constituant le comité consultatif des loisirs, de la culture et des événements (CCLCÉ) soit composé de sept (7) membres, à savoir, un (1) élus et six (6) citoyens;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de pourvoir trois (3) postes à titre de membre citoyen;

CONSIDÉRANT l'intérêt démontré par Mme Josée Martineau, le 19 février 2025 ainsi que celle de Mme Caroline Laporte, le 24 mars 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Sarah Plamondon

Appuyé par le conseiller Jean Bosco

Le 8 avril 2025

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil nomme Mmes Josée Martineau et Caroline Laporte à titre de membre citoyenne au sein du comité consultatif des loisirs, de la culture et des événements (CCLCÉ);

QUE le conseil accepte la démission de MM. Gérald Lanoix et Jean Dessureault ainsi que celle de Mme Marie-Sylvie Pruneau;

QUE le conseil offre ses sincères remerciements à MM. Gérald Lanoix et Jean Dessureault ainsi qu'à Mme Marie-Sylvie Pruneau pour leur engagement généreux auprès de la communauté de Cantley.

Adoptée à l'unanimité

**Point 11.1 2025-MC-095 OCTROI D'UNE SUBVENTION À TROIS (3) PROJETS RETENUS
DANS LE CADRE DE L'APPEL DE PROJET 2025 DU FONDS
VERT - VOLET COMMUNAUTAIRE**

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2024-MC-271 adoptée le 10 décembre 2024, le conseil adoptait la Politique portant sur le Fonds vert - volet communautaire URB-2024-002;

CONSIDÉRANT QUE cette politique permet à des organismes de présenter des projets à vocation environnemental, afin de bénéficier d'une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) projets ont été soumis pendant la période d'appel se clôturant le 14 mars 2025;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en environnement et en développement durable de Cantley (CCEDDC) avec l'aide d'un comité d'évaluation externe a procédé à l'analyse des trois (3) projets et a soumis une recommandation favorable au conseil municipal, pour chacun des projets;

CONSIDÉRANT QU'au comité général tenu le 1^{er} avril, les élus municipaux ont recommandé l'octroi de l'aide financière aux trois (3) projets, tel que présenté;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Jean Bosco

Appuyé par le conseiller Jean-Nicolas de Bellefeuille

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil octroie l'aide financière d'un montant total de 6 425 \$, pour les trois (3) projets tel que détaillé ci-dessous :

- Projet de création d'une zone tranquille par la plantation d'arbres matures et la mise en place de grosses roches - École Rose-des-Vents - Centre scolaire des Draveurs. Une aide financière d'un montant de 3 750 \$ est octroyée.
- Projet de sensibilisation et mobilisation portant sur le compostage et le tri des matières organiques et distribution de petits arbres lors du pique-nique communautaire de l'organisme - Service aux Aînés des Collines. Une aide financière d'un montant de 950 \$ est octroyée.
- Projet de six (6) ateliers portant sur la sécurité alimentaire durable et les pratiques préventives contre la propagation des incendies forestiers - Cercle d'autosuffisance de Cantley. Une aide financière d'un montant de 1 725 \$ est octroyée.

Le 8 avril 2025

QUE l'acceptation d'octroi de l'aide financière est conditionnelle au respect des conditions suivantes :

Projet du Centre scolaire des Draveurs :

- Un plan de plantation et d'aménagement ainsi qu'un calendrier de planification et d'entretien soient soumis à la Municipalité;
- Des photographies d'avant-projet soient soumises à la Municipalité;
- Les espèces d'arbres choisis doivent être indigènes;
- Le CSSD doit s'engager à assurer un arrosage régulier pendant deux ans à la suite de la plantation.

Projet du Service aux Aînés des Collines :

- Les activités doivent être tenues à Cantley;
- De la documentation sur les méthodes de plantation des pousses d'arbres devra être disponible.

Projet du Cercle d'autosuffisance de Cantley :

- Prioriser l'inscription des citoyens de Cantley;
- Sensibiliser les participants à la préservation des espèces à statut;
- Sensibiliser les participants au respect des propriétés privées;
- Aviser les participants de valider les réglementations applicables aux activités dont il est question.

QUE les fonds requis soient puisés à même le Fonds vert.

Adoptée à l'unanimité

Point 11.2

2025-MC-096

DEMANDE DE RÉVISION DES LIMITES DU PÉRIMÈTRE URBAIN DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

CONSIDÉRANT QUE lors de nos nombreux processus consultatifs en lien avec la révision des règlements d'urbanisme de nombreux citoyens ont témoigné en faveur de la révision du périmètre urbain ainsi que les grandes affectations du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la révision des limites du périmètre urbain ainsi que les grandes affectations du territoire est un processus dont seule une municipalité régionale de comté (MRC) détient les pouvoirs habilitants en vertu de l'article 5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne dispose pas de pouvoirs habilitants pour modifier les limites de son périmètre urbain et édicter les grandes affectations de son territoire puisqu'elle est soumise à un exercice de concordance stricte avec le schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC en ce qui concerne les limites du périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QUE le préfet de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, M. Marc Carrière, a démontré publiquement une ouverture concernant la révision des limites du périmètre urbain et les grandes affectations du territoire de la municipalité de Cantley lors de la séance d'information tenue le 5 février 2025;

CONSIDÉRANT QUE la MRC prévoit entamer une révision de son schéma d'aménagement et de développement (SAD) dès 2025-2026;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a entendu les préoccupations soulevées par la population et entend poser un geste proactif à ce sujet;

Le 8 avril 2025

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Jean Bosco

Appuyé par la conseillère Nathalie Bélisle

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil soumette à la MRC des Collines-de-l'Outaouais une demande visant à revoir les limites du périmètre urbain ainsi que les grandes affectations du territoire de la municipalité de Cantley lors de la révision de son SAD. Cette révision devrait être menée en étroite concertation avec la population de Cantley, afin de prendre en considération les spécificités locales et les enjeux particuliers de la communauté.

Adoptée à l'unanimité

Point 11.3 **2025-MC-097** **RENOUVELLEMENT DE MANDAT DE MM. YANNI VLACHOS ET MATTHIEU HACK À TITRE DE MEMBRE CITOYEN AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2025-MC-020 adoptée le 14 janvier 2025, le conseil renouvelait le mandat de MM. MM. Yanni Vlachos et Matthieu Hack à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme (CCU), et ce, pour la période de janvier à mars 2025 inclusivement;

CONSIDÉRANT QUE durant leur mandat ceux-ci ont fait preuve d'un grand dévouement au service de leur communauté et que le conseil souhaite les remercier pour toutes les heures consacrées à cette fonction;

CONSIDÉRANT QUE l'article 3.4 du Règlement numéro 501-16 constituant le CCU stipule que la durée du mandat des membres est fixée à deux (2) ans à de leur nomination et que le mandat de chacun des membres peut être renouvelé sur résolution du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE MM. Yanni Vlachos et Matthieu Hack ont manifesté leur intérêt à poursuivre leur mandat au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Jean Bosco

Appuyé par le conseiller Jean-Nicolas de Bellefeuille

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil renouvelle le mandat de MM. Yanni Vlachos et Matthieu Hack à titre de membre citoyen au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU), et ce, pour deux (2) ans, soit jusqu'au 8 avril 2027.

Adoptée à l'unanimité

Point 12. **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

Point 13. **COMMUNICATIONS**

Le 8 avril 2025

Point 14.1 2025-MC-098 AUTORISATION DE PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS I ET II AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DE TRANSMETTRE CETTE DEMANDE À LA MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en avril 2023, le gouvernement du Québec a établi un nouveau Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise aussi à améliorer la capacité d'intervention des SSI de ces organisations municipales en cas de sinistre, à les aider à se préparer aux éventuelles situations d'urgence et à intervenir rapidement et de manière appropriée lorsque ces événements surviennent, réduisant ainsi leurs conséquences sur la vie, les biens ou l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Cantley désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Cantley prévoit la formation de neuf (9) pompiers pour le programme Pompier I et de six (6) pompiers pour le programme Pompier II au cours de la l'année 2025 et de six (6) pompiers pour le programme Pompier I en 2026 pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais en conformité avec l'article 6 du Programme;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Jean Bosco

Appuyé par la conseillère Nathalie Bélisle

ET IL EST RÉSOLU de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières au ministère de la Sécurité publique (MSP) et de transmettre cette demande à la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

Adoptée à l'unanimité

Point 15. CORRESPONDANCE

Point 16. DIVERS

Le 8 avril 2025

Point 17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Point 18. PAROLE AUX ÉLUS

Point 19. 2025-MC-099 CLÔTURE DE LA SÉANCE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST

Proposé par le conseiller Jean-Charles Lalonde

Appuyé par la conseillère Sarah Plamondon

ET IL EST RÉSOLU QUE la séance ordinaire du conseil municipal du 8 avril 2025 soit et est levée à 20 h 13.

Adoptée à l'unanimité

David Gomes
Maire

Stéphane Parent
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses autorisées dans le présent procès-verbal.

En foi de quoi, je donne le présent certificat le 8 avril 2025

Signature : _____